

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatorzième jour de mai 2012**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

12-05-133

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 10 avril 2012, du 16 avril 2012 et du 23 avril 2012.

ADOPTÉE

12-05-134

Projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin il est unanimement résolu que soit adopté le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux, tel que présenté par le greffier.

ADOPTÉE

12-05-135

Pacte rural – Modification du plan d'action

ATTENDU QU'un des projets dans le cadre du Pacte rural de la MRC de l'Érable était l'éclairage du terrain de soccer international et que celui-ci a été réalisé :

ATTENDU QU'un montant de 839,32 \$ est encore disponible pour notre municipalité;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de demander à la MRC de l'Érable d'attribuer ce montant supplémentaire de 839,32 \$ dans le cadre du Pacte rural au projet «Éclairage du terrain de soccer international»;

De publier un avis indiquant l'intention du conseil de procéder à cette façon et invitant la population intéressée à s'exprimer lors de la séance où cette décision sera officialisée.

ADOPTÉE

12-05-136

Appui à la candidature de Drummondville – Finale des Jeux du Québec - Hiver 2015

CONSIDÉRANT QUE la venue, à l'hiver 2015 de la Finale des Jeux du Québec à **Drummondville** dans la région du **Centre-du-Québec** représenterait à nos yeux une occasion extraordinaire, permettant à notre jeunesse de se lier d'amitié, de coopérer, de fraterniser et également de connaître des jeunes des autres régions du Québec, pendant les 10 jours de ce grand événement sportif typiquement québécois;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de l'endroit, son patrimoine, ses institutions et ses artistes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et résolu que la Ville de Princeville, de concert avec le milieu organisateur, la région et le sport fédéré, en conformité avec les modalités entendues aux Jeux du Québec, s'engagent à :

- appuyer la Ville de Drummondville dans ses démarches pour l'obtention de la 50^e Finale des Jeux du Québec d'hiver 2015;
- promouvoir la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2015. C'est-à-dire informer ses citoyens de la programmation de la Finale des Jeux du Québec.

ADOPTÉE

12-05-137

Ratification des chèques, des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 11-04-2012 au 13-05-2012
- nos M1090 à M1095 & 30366 à 30402 153 435,54 \$
- dépôts salaires des périodes 201215 à 201218

ADOPTÉE

12-05-138

Approbaton des comptes

Sur une proposition de le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 14 mai 2012
- nos 30403 à 30559 420 088,80 \$

ADOPTÉE

Loisirs:

Lundi au Jeudi : 8h30 à 11h30
12h30 à 16h30

Vendredi : 8h30 à 12h30

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les lettres d'entente à ce sujet avec le syndicat.

ADOPTÉE

12-05-143

Programme de prévention – Adoption de fiches d'actions spécifiques

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit adopter un programme de prévention en vertu des règles qui régissent la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, et il est unanimement résolu que ce conseil approuve le programme de prévention 2012 en l'occurrence les fiches d'actions spécifiques définies pour les différents secteurs d'activités de la Ville de Princeville.

QUE le programme de prévention soit affiché dans tous les secteurs d'activités de la Ville de Princeville et présenté à tous les employés au service de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Rapport du maire sur le décret des mesures d'urgence et des dépenses en découlant suite à l'incendie de la bâtisse d'Olymel (Transformation) – Le maire fait un exposé verbal des événements ayant eu comme conséquence le déclenchement des mesures d'urgence lors de l'incendie de l'usine de transformation d'Olymel.

12-05-144

Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés

ATTENDU le passage à Princeville d'un groupe de 60 cyclistes dans le cadre du Défi Cycliste au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de défrayer les coûts nécessaires pour leur souper du 26 juin et leur déjeuner du 27 juin.

ADOPTÉE

12-05-145

Don d'un bâtiment par Demtec pour les pratiques et formation des pompiers

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de prendre acte d'un don d'un bâtiment par la compagnie DEMTEC pour les pratiques et la formation des pompiers du service incendie de la municipalité;

De prendre en charge la responsabilité de cette bâtisse notamment par la souscription à une assurance responsabilité et en biens en conséquence;

D'autoriser le service incendie à effectuer les réparations nécessaires pour le rendre fonctionnel;

D'adresser à la compagnie DEMTEC des remerciements d'occasion pour l'utilité de ce don.

ADOPTÉE

12-05-146

Fruitoca – Demande d'installation d'un ponceau traversant le rang 6

ATTENDU QUE la compagnie Fruitoca s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'installer un ponceau de 4 pieds de diamètre sous le chemin du 6^e rang Ouest;

ATTENDU QUE la compagnie Fruitoca a besoin d'acheminer de l'eau de part et d'autre du chemin pour ses terres en culture;

ATTENDU QUE les coûts pour le ponceau, les travaux mécanisés, le temps d'un employé de la Municipalité pour surveiller les travaux et tout autre frais encourus sont à la charge de la compagnie Fruitoca propriété de Monsieur Dominique Marcoux;

ATTENDU QUE le demandeur doit planifier les travaux au préalable avec le directeur des Travaux publics, Monsieur Dave Leclerc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'autoriser la compagnie Fruitoca à installer un ponceau de 4 pieds de diamètre sous le chemin du 6^e rang Ouest afin de lui permettre d'acheminer de l'eau de part et d'autre du chemin pour ses terres en culture et que les frais reliés à ces travaux énumérés précédemment sont à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

12-05-147

Demande d'autorisation de passage du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel et unanimement résolu d'autoriser le passage du Grand Défi Pierre Lavoie le 16 juin prochain sur la rue Saint-Jacques, à partir de la rue Demers, jusqu'au rang 10 et du rang 10 jusqu'à la limite municipale.

ADOPTÉE

12-05-148

Demande d'utilisation de certaines rues – Défi Santé des écoles de Princeville

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser l'équipe de professeurs d'éducation physique de l'école Sacré-Cœur et de l'école Sainte-Marie de Princeville d'utiliser une partie des rues Mgr Poirier, Saint-Jacques Ouest, Gaulin, Poisson et autres sur une distance de 2,0 kilomètres pour l'activité Défi Santé consistant à faire courir les étudiants sur ce parcours;

QUE la sécurité soit assurée par les personnes identifiées de l'école.

ADOPTÉE

12-05-149

Avis de motion – Nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée un nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

12-05-150

Adhésion GROBEC 2012 et Assemblée générale annuelle

ATTENDU QUE ce conseil désire adhérer au Groupe de concertation des bassins versants de la rivière Bécancour (GROBEC) pour l'année 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère au Groupe de concertation des bassins versants de la rivière Bécancour (GROBEC) pour l'année 2012 au coût annuel de 50 \$.

ADOPTÉE

12-05-151

Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable – Tournoi de golf

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville participe au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable avec l'achat d'un foursome au coût de 360.00 \$.

ADOPTÉE

12-05-152

Fondation Hôtel-Dieu D'Arthabaska – Tournoi de golf bénéfice

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu qu'un représentant de la Ville participe au Tournoi de golf bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska jeudi 5 juillet au coût de 275.00 \$.

ADOPTÉE

12-05-153

Adoption de la révision budgétaire 2012 de l'Office municipal d'habitation de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter la révision budgétaire 2012 de l'Office municipal d'habitation de Princeville.

ADOPTÉE

12-05-154

Demande de dérogation mineure de Monsieur Jimmy Lecours et de Madame Cindy St-Hilaire

ATTENDU QUE le bâtiment projeté est de faible superficie ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de bâtiment principal à proximité sur les lots avoisinants ;

ATTENDU QUE cette propriété est très bien aménagée ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 305, rue Lecours, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Lecours et Madame St-Hilaire afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont la partie la plus près est située à 1,2 mètre de la limite de propriété en s'éloignant jusqu'à environ 3 mètres, ce qui représente une dérogation de 6,3 mètres p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

12-05-155

Demande de dérogation mineure de Monsieur Claude Riel et de Madame Josée Belisle

ATTENDU QUE la superficie du bâtiment projeté est raisonnable;

ATTENDU QUE le pavage de la rue Morrissette est situé à environ 6,4 mètres du bâtiment projeté;

ATTENDU QUE le triangle de visibilité n'est pas affecté.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 10, rue Desharnais, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Riel et Madame Belisle afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont la partie la plus près est située à 2,4 mètres de la limite de propriété en s'éloignant jusqu'à environ 7,5 mètres, ce qui représente une dérogation de 5,1 mètres p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

12-05-156

Demande de dérogation mineure de Monsieur Luc Trottier et de Madame Patricia Lecours

ATTENDU QU'un permis de construction a été émis en 1986;

ATTENDU QU'il s'agit d'un bâtiment accessoire existant qui a été rénové;

ATTENDU QUE cette situation est existante depuis 25 ans.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 575 à 581, rue St-Jacques Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Trottier et Madame Lecours afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge arrière de 0,30 mètre au lieu de 0,60 mètre et une marge arrière zéro pour l'avant-toit au lieu de 0,30 mètre. Ce qui représente une dérogation de 0,30 mètre pour le mur du bâtiment et l'avant-toit avec la marge arrière p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

12-05-157

Demande de dérogation mineure de Monsieur Gilles Hémond

ATTENDU QUE le solarium projeté va remplacer le patio existant;

ATTENDU QUE ce projet va combler le manque d'espace recherché;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 135, rue Morrissette, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Hémond afin de permettre l'agrandissement de la résidence par un solarium avec une marge arrière de 3,05 mètres au lieu de 6 mètres, ce qui représente une dérogation de 2,95 mètres pour la

marge arrière p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

12-05-158

Demande à la CPTAQ – Ferme Desloges enr.

ATTENDU QUE la demanderesse Ferme Desloges s.e.n.c. s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière sur une superficie d'environ 39 hectares faisant partie des lots P-15B et P-16 rang VI du canton de Stanfold;

ATTENDU QUE le site visé par la demande offre de très faibles possibilités d'utilisation à des fins agricoles dans son état actuel;

ATTENDU QUE l'exploitation sollicitée par la demande permettra la restauration et la remise en état du site pour la culture ou la sylviculture;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'établissement de production animale à proximité du site;

ATTENDU QU'il s'agit d'un site de moindre impact pour les activités agricoles qui peuvent se pratiquer dans le milieu environnant;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

ATTENDU QUE selon l'article 58.2 de la loi, nous informons la Commission qu'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

12-05-159

Demande à la CPTAQ – Ministère des Transports

ATTENDU QUE la demanderesse le Ministère des Transports s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir une superficie d'environ 1 300 m² du lot P-5A rang 8 du cadastre du Canton de Stanfold afin de pouvoir creuser un nouveau puits pour desservir la résidence située au 335, Route 116 Est à Princeville.

ATTENDU QU'un nouveau puits a été creusé en 2009 et celui-ci fût contaminé également par les sels de déglacage;

ATTENDU QUE l'implantation d'un nouveau puits à l'arrière de la propriété doit respecter les normes d'implantation en vigueur;

ATTENDU QUE l'emplacement visé devrait permettre de creuser un puits qui ne sera pas affecté par les sels de déglacage;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

ATTENDU QUE selon l'article 58.2 de la loi, nous informons la Commission qu'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone

agricole, des espaces appropriés disponibles pour la présente demande et qu'il s'agit plutôt de l'agrandissement d'un usage résidentiel existant pour des fins accessoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel , il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

12-05-160

Vente d'un terrain résidentiel – 170 Demers Ouest

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction David Roy inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-5-25 (170 Demers) pour le prix de 12 610,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

12-05-161

Vente d'un terrain résidentiel – 160 Demers Ouest

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction David Roy inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-5-24 (160 Demers) pour le prix de 9 700,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

12-05-162

Entente sur la libération de l'obligation de construire avec Convertex inc. – Autorisation de signatures

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer une entente sur la libération de l'obligation de construire avec Convertex inc. le tout tel que soumis sur un projet d'entente annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

Municipalité de Saint-Rosaire – Dépôt d'une modification à leur règlement de zonage - Dépôt

12-05-163

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2011-193

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement modifiant le règlement no 2011-193 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations.

12-05-164

Entente intermunicipale relative à une participation aux activités de sports, de loisirs et de culture – Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Princeville, l'entente intermunicipale relative à une participation aux activités de sports, de loisirs et de culture avec la municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska

le tout tel que soumis sur un projet d'entente annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

12-05-165

Modification du projet PIQM-MADA

ATTENDU QUE le projet présenté dans le cadre du Programme PIQM-MADA risque de ne pas être accepté du fait qu'il est presque complété (Bâtiment multifonctionnel);

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, Mario Juaire, à présenter une demande de modification au projet présenté au Programme PIQM-MADA afin d'en changer l'objet pour un Parcours Santé selon les équipements soumis par GO-ÉLAN aux prix de 20 900 \$ avant taxes;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire et requis à cet effet pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

12-05-166

Programme d'optimisation en réfrigération – Volet arénas et centres de curling- Dépôt d'un projet

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville autorise la présentation du projet de Mise à niveau du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Princeville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Princeville désigne M. Mario Juaire, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

12-05-167

Utilisation des terrains, bâtisses et rues par le Festival du cheval

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 7 au 10 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, et il est unanimement résolu que le conseil autorise le Festival du Cheval à utiliser gratuitement

une partie du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière ainsi que les terrains adjacents, tels que les terrains de stationnement, le terrain adjacent à la Salle de Quilles, la rue Baillargeon entre les rues Leclerc et Demers pour la tenue de leurs activités;

QUE l'organisme doit disposer d'assurance en responsabilité civile et locative nécessaire à la couverture des immeubles prêtés;

QUE le conseil autorise également, la fermeture temporaire de certaines rues de la Ville de Princeville pour permettre le déroulement de la parade du Festival qui aura lieu le samedi 9 juin 2012;

QUE le conseil appuie l'organisme du Festival du Cheval pour présenter une demande de fermeture d'une partie de la rue Demers Est auprès du Ministère des Transports et s'engage à avertir les compagnies de transport des dates et des départs occasionnés par la tenue du Festival.

ADOPTÉE

12-05-168

Participation au Prix du bénévolat en loisirs et en sport Dollard-Morin

ATTENDU la présentation de Mme Annie Chabot au «Volet hommage» du Prix du bénévolat Dollard-Morin – édition 2012 pour son implication dans le club de patinage artistique de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville réserve une table pour la soirée de remise des prix du Dollard-Morin qui se tiendra le 7 juin 2012 à Sainte-Clothilde-de-Horton au coût de 108 \$ payable à Loisir Sport Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

12-05-169

Réseau Biblio – CRSBP Centre-du-Québec, Lanaudière et Mauricie – Soirée hommage

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une participation financière au montant de 20 \$ pour l'achat d'un bouquet pour l'hommage qui sera rendu à Madame Madeleine Beaudoin pour ses dix années à titre de coordonnatrice de la bibliothèque Madeleine-Bélanger de Princeville, montant payable au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

ADOPTÉE

12-05-170

Les journées de la culture – 16^e édition

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Princeville et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

12-05-171

Assemblée générale annuelle CRSBP-CQLM – Délégation

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier la délégation de Me Serge Bizier, conseiller responsable de la Bibliothèque municipale, ainsi que Madame Madeleine Beaudoin, coordonnatrice, à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui a eu lieu à Trois-Rivières le 2 juin 2011;

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à cette délégation.

ADOPTÉE

12-05-172

Municipalité de Saint-Pierre Baptiste

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville achète 8 billets au coût total de 200 \$ pour participer à la soirée d'ouverture officielle des Fêtes du 125^e anniversaire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste qui aura lieu le 29 juin 2012.

ADOPTÉE

Association le P.A.S. – Classé

Fondation québécoise du cancer – Classé

Maison Fontaine de Vie inc. – Remerciements

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

12-05-173

Levée de la séance

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire